



REGLEMENT POUR L'OBTENTION D'UN STAGE EN ENTREPRISE

1. Le candidat se doit d'avoir un minimum de « maîtrise parlée » en français. (Certaines entreprises refusent les niveaux trop faibles en français pour des soucis de communication)
2. Le candidat s'engage à faire une recherche active de son stage. (Visites des boutiques désirées, recherches sur le net, dégustations etc.)
3. Le choix final de son stage sera déposé au professeur (Feuille de souhaits) au plus tard 4 semaines avant la fin de la formation à l'école. Une fois remise, plus aucun changement de lieu ou de date ne sera possible. Enfin le stage s'accomplira à la fin de la formation à l'école.
4. Les stages en hôtels ne sont pas possible.
5. En cas de défection du stage, une lettre officielle du candidat sera exigée par l'entreprise et l'école expliquant les raisons du départ.
6. A la fin du stage en entreprise, un feedback serait grandement apprécié.
7. Enfin selon le sérieux du candidat à l'école, les stages se verront acceptés ou refusés. (Plus de 3 retards, manque de motivation évidente, conduite dissipée, utilisation inappropriée du téléphone portable pendant la formation)
8. Lors du stage, le candidat sera placé sous l'autorité et le règlement intérieur de l'entreprise, déclinant toutes responsabilités de l'Ecole Bellouet Conseil.
9. Le candidat devra avoir une conduite exemplaire durant son stage car il doit se souvenir qu'il ou elle représente le sérieux de l'Ecole Bellouet Conseil.
10. En cas de non-respect des closes ci-jointes, le stage se verra refusé au candidat.
11. Le certificat « Ecole Bellouet Conseil » sera remis aux candidats à l'école, à la fin de leurs stages en entreprise avec la fiche d'évaluation remplie, tamponnée et signée par l'entreprise.
12. Nous vous rappelons que l'assurance doit couvrir la durée de votre formation à l'école ainsi que celle du stage en entreprise.

Je déclare avoir lu et accepté les conditions ci-dessus.

Nom du stagiaire :

Fait à :

Date :

Signature